

INTERCOMMUNALITÉ ARC MOSELLAN

Pour en finir avec le concert de casseroles...

Les écoles de musique ont intérêt à se mettre au diapason. Si elles n'acceptent pas la nouvelle partition proposée par l'Arc mosellan, elles ne pourront plus prétendre à être soutenues financièrement. Logique.

- VU 25 FOIS
- LE 30/06/2017 À 05:00



Photo HDL L'Arc mosellan ne veut pas lâcher la musique mais le fait est qu'il règne une belle cacophonie entre les différentes écoles présentes sur le territoire. Photo Julio PELAEZ

Michel Ghibaudo assume son statut de poil à gratter. Mardi soir, le conseiller de Bertrange a de nouveau tenu son rang en soulignant qu'entre les intentions de l'Arc mosellan de soutenir la pratique musicale et la réalité d'un territoire où chaque école fait un peu ce que bon lui semble dans son coin, il y avait un joli fossé.

Les interventions répétées de l' élu communautaire ont eu le mérite d'appeler les explications du vice-président Salvatore La Rocca. « Jusqu'à présent, nous avons mal accompagné les écoles de musique. Disons qu'il y a eu des errements mais depuis deux ans, nous travaillons pour rétablir la situation. Nous voulons apporter plus d'éthique et de raison dans notre politique de soutien », a-t-il insisté. L' élu se dit que la convention partenariale qui sera proposée aux écoles écartera naturellement les mauvais élèves.

Pour en finir avec les énormes disparités entre les structures (en termes de politique tarifaire, de rétribution des professeurs, de calendrier événementiel etc.), la CCAM propose aujourd'hui aux écoles de musique du territoire de revoir leur partition. En clair, on va leur demander des comptes et s'assurer qu'elles œuvrent bien pour la promotion de la culture au sein de l'espace communautaire. Au passage, elles sont invitées à rémunérer leurs professeurs selon la convention collective en vigueur.

C'est à ces seules conditions qu'elles pourront continuer à bénéficier des subsides de l'intercommunalité. Pour rappel, le coup de pouce n'est pas neutre : les écoles de Bousse, Guénange et Distroff ont perçu un acompte de subvention de 21 200 €; l'amicale de Kœnigsmacker 6 500€ et l'école de Bertrange 4 250 €.

C. F